

Taxe d'accise—Loi

tenus de le faire à une fréquence accrue depuis 1987. En janvier 1987, les employeurs en faisaient le versement une fois par mois. Ils ont dû par la suite le faire deux fois par mois, ce qui a pour effet d'accroître la paperasserie et le volume de travail de leur entreprise. Cela a procuré d'un seul coup au gouvernement une hausse de revenus de 1,6 milliard de dollars. Puis le gouvernement a ordonné aux employeurs de verser ces déductions chaque semaine, ce qui lui a procuré une autre hausse de revenus.

Étant donné que les déductions à la source basées sur les nouveaux taux d'imposition ne commenceront qu'en juillet 1988, le gouvernement s'est accordé cette année un prêt sans intérêt d'environ 1 milliard de dollars pour une durée de six mois, parce que les employeurs feront toujours leurs versements selon les anciens taux du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 1988.

Je voudrais parler maintenant des changements relatifs à la taxe sur les ventes des fabricants que le ministre des Finances (M. Wilson) lui-même a surnommée la tueuse d'emplois sournoise. Entre le 1^{er} octobre 1984 et le 1^{er} avril 1986, cette taxe est passée de 9 à 12 p. 100, ce qui a rapporté 3 milliards de dollars au gouvernement, je le répète. Les fabricants doivent, eux aussi, payer cette taxe plus rapidement, parfois avant même de l'avoir touchée sur les ventes. Le gouvernement continue à jouer avec cette taxe, à l'appliquer à un plus grand nombre de marchandises, à agrandir l'assiette, et à l'augmenter, et ce petit jeu continuera de toute évidence car la taxe de vente nationale par laquelle le gouvernement songeait à la remplacer ne sera pas proposée avant les prochaines élections ou les deux prochaines élections si les conservateurs ne reviennent pas au pouvoir, ce que j'espère.

Le gouvernement avait promis en 1984 de ne pas augmenter les taxes, mais il l'a fait.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Les questions et commentaires doivent suivre.

Questions ou commentaires? Débat.

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de formuler quelques observations au sujet du projet de loi tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise. Il s'agit en l'occurrence d'un ensemble de mesures partielles, de solutions temporaires, de récupérations limitées, mais surtout de mesures permettant de percevoir des recettes, que le gouvernement a maintenant rassemblées dans une législation d'ensemble.

Nous sommes saisis aujourd'hui de modifications découlant des budgets du 18 février 1987 et du 10 février 1988, du Livre blanc sur la réforme fiscale du 18 juin 1987 et de la réforme fiscale proposée le 16 décembre dernier. Il est important de préciser le contexte dans lequel le gouvernement, plutôt que de présenter des mesures et d'apporter des modifications à sa politique dans les formes, en les faisant adopter par le Parlement, les regroupe plutôt dans ce type de projet de loi qui renferme tant de modifications qu'il est presque impossible aux porte-parole de l'opposition d'isoler les diverses mesures, afin de juger de leur influence sur le régime fiscal dans son ensemble et les recettes fiscales qui vont en découler, et du même coup, de pouvoir critiquer ces mesures en connaissance de

cause. Cependant, c'est peut-être là ce que souhaitent les disciples de Torquemada, ces extorqueurs de taxe d'accise au service du ministère conservateur des Finances.

Cela me rappelle quelque peu la pétition remise à Jacques VI après son accession au trône d'Angleterre sous le nom de Jacques Ier, dans laquelle on précisait que les monopoles influent quotidiennement sur tous les aspects de notre vie. La même chose s'applique à la taxe d'accise qui a des répercussions perverses et nuisibles sur l'économie canadienne et qui influe sur les habitudes de consommation et d'achat des Canadiens. En l'occurrence, il ne s'agit pas d'un rajustement sensé du régime fiscal, comme ce devrait être le cas. Nous ne sommes pas saisis d'une réforme globale et même pas vraiment d'un programme mineur réfléchi de mise à jour du régime fiscal, relativement à la taxe d'accise. Il s'agit plutôt d'un moyen de perpétuer d'une façon systématique certains principes contre lesquels même le ministre des Finances (M. Wilson) s'est élevé dans le passé.

Pourquoi? Le gouvernement souhaite, bien entendu, percevoir des recettes fiscales. Cela s'inscrit, bien entendu, dans le cadre de la réalisation de son objectif déclaré de réduction du déficit et on veut ainsi recueillir des recettes fiscales que certains des produits en question peuvent rapporter, car selon les conservateurs, on peut leur imposer sans cesse de nouvelles taxes.

Cela me rappelle un autre exemple qui remonte à l'époque où l'on a commencé à percevoir des impôts. Elle concerne le ministre des Finances d'Henri VII d'Angleterre, un certain Morton. Il était connu pour ce qu'on a appelé la fourchette Morton; lorsqu'il se rendait chez un riche noble, peut-être un marchand, et constatait que ce dernier vivait modestement et frugalement, il se disait alors que l'intéressé devait avoir accumulé certaines réserves dans lesquelles on pourrait puiser ou qu'on pourrait s'approprier, afin de réaliser les projets d'État de son maître. Si le marchand ou le noble en question vivait dans le luxe, un peu comme les conservateurs, je suppose, Morton disait qu'il consommait de façon excessive, qu'il était manifestement riche et qu'il pouvait donc donner généreusement pour alimenter les coffres du roi.

• (1250)

Si j'ai raconté cette histoire, ce n'est évidemment pas pour dire que de telles méthodes d'imposition sont encore employées aujourd'hui, bien que certains contribuables puissent le penser. Pour comprendre où je veux en venir, il faut considérer les personnes que Morton allait voir. On constate malheureusement des ressemblances entre ces personnes et celles que les conservateurs visent, car il y a naturellement des personnes que ni Morton et ni le ministre des Finances ne sont allés voir, en raison de leur statut ou de leur richesse.

Il serait utile de répéter encore une fois qui sont ces gens, monsieur le Président. Ce sont avant tout les sociétés rentables qui, en dépit de toutes les résolutions pouvant être adoptées, sont le principal soutien financier du parti conservateur. L'an dernier, 60 000 sociétés rentables au Canada n'ont pas payé d'impôt. C'est en partie parce que le ministre des Finances n'a pas jugé bon de leur faire payer leur juste part que la Chambre est forcée de passer son temps à examiner cet assortiment de mesures législatives visant à aller chercher cet argent dans les poches des consommateurs et des contribuables.